

Tarifs des transports en commun dans la RGTH à l'heure actuelle – Aperçu

Les tarifs des transports en commun dans la RGTH sont actuellement déterminés par des structures tarifaires, des catégories tarifaires et des produits établis indépendamment par chaque société de transport en commun, de même que par les politiques de correspondance entre leurs services.

Ensemble, ces ententes créent un milieu qui fonctionne adéquatement pour la plupart des déplacements en transport en commun, mais qui dissuade les voyageurs d'utiliser ces services pour certains types de trajets. Au fur et à mesure que le réseau de transport en commun s'accroît dans la région et que de plus en plus de trajets requièrent l'utilisation de plus d'un service, les lacunes des ententes actuelles dissuaderont de plus en plus l'utilisation du transport en commun pour des trajets empruntant plus d'un réseau.

Tarifs des transports en commun

Les tarifs des transports en commun dans la RGTH sont établis par les sociétés de transport en commun qui peuvent être regroupées comme suit :

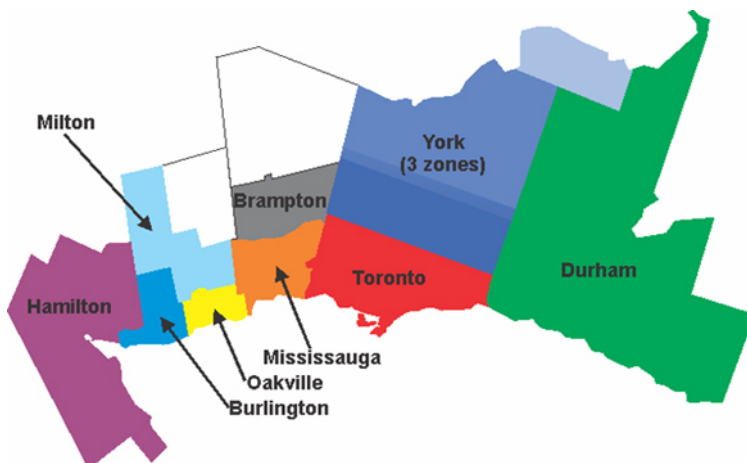
- Sociétés de transport municipales (9)
- GO Transit
- UP Express

Sociétés de transport municipales

Les tarifs de chacune des sociétés de transport en commun de la RGTH sont établis par leur corps dirigeant respectif, soit le conseil municipal du territoire de compétence responsable du service ou un conseil spécialisé relié à l'administration municipale.

Ces tarifs municipaux (consulter le **Tableau 1**) comprennent les services d'autobus locaux, de même que le tramway, le métro et le SAR à Toronto, à Mississauga et dans la région d'York, où l'on peut retrouver ces services.

Certaines municipalités (Toronto et la région d'York) offrent un service d'autobus express pour un supplément de tarif.



Les tarifs intramunicipaux ont généralement une structure unique, excepté dans la région d'York (où l'on retrouve trois zones tarifaires). Les approches concernant les tarifs hors limites varient.

Si l'on considère le tout comme une seule région, la structure tarifaire comprend plusieurs zones; une ou plusieurs (dans le cas de la région d'York) zones par municipalité.

TABLEAU 1 : APERÇU DES TARIFS MUNICIPAUX DANS LA RGTH

	ALLER SIMPLE ARGENT COMPTANT					ALLER SIMPLE PRESTO*					LAISSEZ-PASSER MENSUEL					TARIF INTÉGRÉ GO
	Bébé 0 à 5 ans	Enfant 6 à 12 ans	Étudiant 13 à 19 ans	Adulte 20 à 64 ans	Personne âgée 65 ans et plus	Bébé 0 à 5 ans	Enfant 6 à 12 ans	Étudiant 13 à 19 ans	Adulte 20 à 64 ans	Personne âgée 65 ans et plus	Bébé 0 à 5 ans	Enfant 6 à 12 ans	Étudiant 13 à 19 ans	Adulte 20 à 64 ans	Personne âgée 65 ans et plus	
Brampton	0,00 \$	3,75 \$	3,75 \$	3,75 \$	3,75 \$	S.O.	2,50 \$	2,50 \$	2,80 \$	1,50 \$	S.O.	105,00 \$	105,00 \$	118,00 \$	50,00 \$	0,75 \$
Burlington	0,00 \$	3,50 \$	3,50 \$	3,50 \$	3,50 \$	S.O.	1,85 \$	2,70 \$	2,70 \$	1,85 \$	S.O.	S.O.	71,00 \$	97,00 \$	59,25 \$	0,70 \$
Durham	0,00 \$	2,25 \$	3,50 \$	3,50 \$	2,25 \$	S.O.	2,00 \$	2,70 \$	3,00 \$	2,00 \$	S.O.	63,50 \$	91,00 \$	112,00 \$	45,00 \$	0,75 \$
Hamilton	0,00 \$	2,75 \$	2,75 \$	2,75 \$	2,75 \$	S.O.	1,80 \$	1,80 \$	2,15 \$	1,80 \$	S.O.	79,20 \$	79,20 \$	94,60 \$	23,50 \$	0,55 \$
Milton	0,00 \$	3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$	3,25 \$	S.O.	1,90 \$**	1,90 \$**	2,60 \$**	1,90 \$**	S.O.	50,00 \$	50,00 \$	70,00 \$	50,00 \$	0,65 \$
Mississauga	0,00 \$	3,50 \$	3,50 \$	3,50 \$	1,00 \$	S.O.	1,65 \$	2,25 \$	2,90 \$	1,90 \$	S.O.	S.O.	S.O.	125,00 \$	57,00 \$	0,80 \$
Oakville	0,00 \$	3,50 \$	3,50 \$	3,50 \$	3,50 \$	S.O.	2,20 \$	2,20 \$	2,80 \$	1,80 \$	S.O.	70,00 \$	70,00 \$	110,00 \$	50,00 \$	0,75 \$
Toronto	0,00 \$	0,00 \$	2,00 \$	3,00 \$	2,00 \$	S.O.	0,00 \$	1,95 \$	2,80 \$	1,95 \$	S.O.	S.O.	112,00 \$	141,50 \$	112,00 \$	S.O.
York (Zone 1)	0,00 \$	4,00 \$	4,00 \$	4,00 \$	4,00 \$	S.O.	2,10 \$	2,60 \$	3,40 \$	2,10 \$	S.O.	57,00 \$	102,00 \$	136,00 \$	102,00 \$	0,75 \$
York (Zone 2)	0,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$	S.O.	3,10 \$	3,60 \$	4,40 \$	3,60 \$	S.O.	87,00 \$	147,00 \$	181,00 \$	147,00 \$	S.O.

* À l'heure actuelle, les tarifs pour un jeton ou un billet sont toujours offerts au même prix que les trajets PRESTO par la plupart des sociétés de transport municipales. Ces tarifs peuvent être limités à certaines catégories de passagers.

** Tarif du billet

Les sociétés de transport municipales ont adopté les approches suivantes en matière de catégories tarifaires et de tarifs :

- Les tarifs en argent comptant sont les mêmes pour les passagers de toutes les catégories, sauf dans le cas de Durham, de MiWay et de la TTC, qui ont des catégories tarifaires pour tous les tarifs en argent comptant.
- Les tarifs PRESTO pour adultes sont réduits de 10 à 20 % comparativement aux tarifs en argent comptant. Pour ce qui est des catégories tarifaires (enfants de 6 à 12 ans, étudiants de 13 à 19 ans, adultes de 20 à 64 ans et aînés de 65 ans et plus), les réductions varient entre 30 % et 60 %. Les enfants de moins de 5 ans voyagent gratuitement dans toutes les municipalités et les enfants de 6 à 12 ans voyagent gratuitement à Toronto. Une entente récente entre les sociétés de transport actuellement mise en œuvre consiste en une division par âge identique pour toutes les catégories tarifaires.
- Les laissez-passer mensuels sont offerts aux adultes (pour toutes les sociétés de transport) et aux catégories tarifaires (pour la plupart des sociétés de transport), offrant des trajets illimités durant tout le mois. Les voyageurs fréquents peuvent bénéficier d'un programme de fidélisation PRESTO dans certaines municipalités et peuvent obtenir des rabais dont la valeur augmente avec le nombre de trajets chaque mois.
- Les étudiants du postsecondaire peuvent bénéficier des catégories tarifaires en utilisant PRESTO à Mississauga et les laissez-passer mensuels à Toronto. Plusieurs établissements postsecondaires ailleurs dans la RGTH ont des laissez-passer U-Pass afin d'offrir des déplacements illimités au sein du réseau de transport local durant le trimestre ou le semestre. Ces laissez-passer sont obtenus en payant des frais auxiliaires obligatoires en plus des droits de scolarité.
- Il existe certains autres types de laissez-passer (par période ou type de voyageur) offerts par les municipalités qui ne font pas partie de cet aperçu.

GO Transit

Les tarifs GO Transit sont établis par le conseil d'administration de Metrolinx. Ils sont répartis par zones, qui peuvent contenir une ou plusieurs gares ou segments de parcours d'autobus. Les tarifs sont fondés sur la distance parcourue entre les zones et incluent des dispositions pour les correspondances entre les services GO.

Le tarif en argent comptant minimum est de 5,30 \$ pour les adultes, ainsi que les étudiants du secondaire et du postsecondaire, et de 2,65 \$ pour les enfants et les aînés, ce qui augmente évidemment selon la distance parcourue. PRESTO offre un rabais d'au moins 7,5 % pour les adultes, 17,5 % pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire, et 3 % pour les enfants et les aînés comparativement aux tarifs en argent comptant. Le programme de fidélisation offre des rabais dont la valeur augmente avec le nombre de trajets chaque mois.

UP Express

Les tarifs UP Express sont établis par le conseil d'administration de Metrolinx. Ils sont répartis par zones, qui contiennent chacune un arrêt desservi.

Le tarif en argent comptant est de 27,50 \$ pour trois arrêts, 22,00 \$ pour deux arrêts et 16,50 \$ pour un seul arrêt. PRESTO offre un rabais d'environ 30 %. Des rabais sur les tarifs sont offerts aux aînés et aux étudiants (15 %) ainsi qu'aux enfants (50 %).

Correspondances entre les sociétés de transport et trajets hors limites

Lorsque les clients doivent payer un second tarif pour utiliser un autre réseau de transport, le tarif total risque d'être assez élevé pour les dissuader d'emprunter le transport en commun pour ce type de trajet. Plusieurs ententes sont en vigueur afin de réduire le coût des trajets requérant une correspondance entre deux sociétés :

- Toutes les sociétés de transport municipales sauf la TTC ont une entente de tarifs intégrés avec GO Transit et offrent un rabais de 75 % sur le tarif de transport en commun local lors d'une correspondance depuis ou vers GO à l'aide d'une carte PRESTO.
- Toutes les sociétés de transport municipales sauf la TTC et Milton Transit se sont entendues pour accepter les correspondances d'une autre société jusqu'à 120 minutes sans supplément de tarif.
- Certaines sociétés de transport municipales acceptent les laissez-passer d'autres sociétés à certains endroits précis.
- Tous les trajets requérant une correspondance entre la TTC et un autre réseau de transport en commun (GO Transit ou société de transport municipale) ne font partie d'aucune entente de correspondance et doivent être payés au plein tarif à chacune des sociétés.

Les ententes concernant les correspondances entre les sociétés de transport de la RGTH sont répertoriées dans le **Tableau 2**.

Les parcours d'autobus traversant les communautés environnantes sont gérés comme suit :

- Les parcours gérés par la TTC au nord de Steeles Avenue pour la région d'York ou à l'ouest de l'aéroport Pearson pour Mississauga qui demandent le paiement d'un second passage offrent une correspondance vers les services de transport en commun de la région d'York ou de Mississauga.
- Les nombreux services gérés par les autres territoires de compétence municipaux traversant les communautés environnantes ne demandent pas un second paiement lors du passage des limites. Un second tarif doit cependant être payé lors d'une correspondance avec la TTC.

TABLEAU 2 : APERÇU DES CORRESPONDANCES ENTRE LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT DE LA RGTH

	Brampton	Burlington	Durham	Hamilton	Milton	Mississauga	Oakville	Toronto	York	GO
Brampton	Gratuit	(Gratuit)	S.O.	(Gratuit)	S.O.	Gratuit	(Gratuit)	Supplément de tarif	Gratuit	Tarifs intégrés
Burlington	(Gratuit)	Gratuit	S.O.	Gratuit	S.O.	(Gratuit)	Gratuit	S.O.	(Gratuit)	Tarifs intégrés
Durham	S.O.	S.O.	Gratuit	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Supplément de tarif	(Gratuit)	Tarifs intégrés ¹
Hamilton	(Gratuit)	Gratuit	S.O.	Gratuit	S.O.	(Gratuit)	(Gratuit)	S.O.	(Gratuit)	Tarifs intégrés
Milton	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Gratuit	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Tarifs intégrés
Mississauga	Gratuit	(Gratuit)	S.O.	(Gratuit)	S.O.	Gratuit	Gratuit	Supplément de tarif ²	(Gratuit)	Tarifs intégrés
Oakville	(Gratuit)	Gratuit	S.O.	(Gratuit)	S.O.	Gratuit	Gratuit	S.O.	(Gratuit)	Tarifs intégrés
Toronto	Supplément de tarif	S.O.	Supplément de tarif	S.O.	S.O.	Supplément de tarif ²	S.O.	Gratuit	Supplément de tarif ²	Supplément de tarif ³
York	Gratuit	(Gratuit)	(Gratuit)	(Gratuit)	S.O.	(Gratuit)	(Gratuit)	Supplément de tarif ²	Gratuit	Tarifs intégrés
GO	Tarifs intégrés	Tarifs intégrés	Tarifs intégrés ¹	Tarifs intégrés	Tarifs intégrés	Tarifs intégrés	Tarifs intégrés	Supplément de tarif ³	Tarifs intégrés	Gratuit

LÉGENDE	
Gratuit	Correspondance gratuite au sein de la même société
Gratuit	Correspondance gratuite avec les sociétés offrant une connectivité
(Gratuit)	Correspondance gratuite avec les sociétés n'offrant pas de connectivité (certains tarifs aller simple nécessitent des correspondances avec d'autres sociétés de transport)
Tarifs intégrés	Tarifs intégrés pour des correspondances avec GO Transit, le rabais s'applique au tarif local
Supplément de tarif	Aucune entente, le client paie les deux tarifs
S.O.	Aucune entente, aucune connectivité

Remarques

- 1 – Les parcours d'autobus 71, 81 et 90 de GO Transit peuvent être empruntés en tant que service DRT, en raison des politiques tarifaires.
- 2 – Hors limites, les parcours de la TTC exploités sous contrat pour Mississauga ou la région d'York sont considérés respectivement comme des services MiWay et YRT, en raison des politiques tarifaires.
- 3 – Certaines exceptions s'appliquent, par exemple : correspondances gratuites entre la TTC et GO à Rouge Hill GO pour les trajets entre Rouge Hill et l'Université de Toronto (UTSC). Un trajet de deux segments exploités par la TTC et entrecoupé d'un segment GO est considéré comme un trajet TTC unique additionné d'un trajet GO Transit unique.

Limites de la structure tarifaire actuelle

La structure tarifaire actuelle est fondée sur des pratiques ayant fait leurs preuves au sein des sociétés de transport elles-mêmes, mais n'offre pas une expérience harmonieuse aux clients désirant voyager dans la RGTH. Les tarifs actuels pour certains types de trajets dissuadent les gens d'utiliser le transport en commun. De manière plus générale, l'incohérence des politiques et des règlements porte à confusion et pourrait gêner les clients qui doivent emprunter plusieurs réseaux.

Voici quelques préoccupations en matière de structure tarifaire :

- Les clients qui effectuent des correspondances entre la TTC et les réseaux de transport en commun environnants doivent payer le plein tarif deux fois. Le coût total de ces trajets dissuade les clients, plus particulièrement dans le cas de courts trajets hors limites. Les marchés qui sont touchés incluent le nombre grandissant de retours en sens inverse de Toronto aux centres d'emploi des communautés environnantes.
- Les clients qui effectuent des correspondances entre la TTC et GO Transit doivent payer le plein tarif deux fois. Cela dissuade les clients d'utiliser la TTC pour avoir accès à GO Transit ou pour se rendre à leur destination finale.
- Le coût minimum des trajets GO Transit à l'intérieur d'une municipalité est beaucoup plus élevé que le tarif municipal pour le même trajet. Bien que GO permette d'économiser du temps lors de longs trajets à l'intérieur d'une même municipalité (entre Oshawa et Pickering, ou entre Agincourt et Union, par exemple), les tarifs élevés de GO l'empêchent de jouer un rôle important en matière de transport intramunicipal. Un meilleur positionnement des tarifs entre le transport en commun municipal et le service express régional sera nécessaire afin que les réseaux municipaux et le réseau de GO puissent offrir un service intégré.
- Le réseau de services hors limites s'accroît grâce à l'expansion du réseau de transport en commun rapide (expansion du métro Toronto-York Spadina, TLR Hurontario-Main à Mississauga et Brampton) et aux services d'autobus hors limites exploités par les sociétés de transport municipales. Il n'existe actuellement aucune solution cohérente en matière de tarif pour ces services et des ententes particulières sont en cours de négociation et de mise en œuvre par l'entremise de PRESTO pour chacun des services. Une approche cohérente sera nécessaire pour appuyer l'évolution du réseau de transport en commun vers un service intégré complet dans la RGTH.

Certains autres éléments de la structure tarifaire, tels que les catégories tarifaires et les coûts, peuvent porter à confusion et rebuter les clients. L'admissibilité irrégulière aux catégories tarifaires peut faire en sorte qu'un client sera admissible à un rabais sur un territoire de compétence, sans que ce soit le cas pour un autre. La valeur du rabais associé aux catégories tarifaires varie d'une société de transport à l'autre. Les laissez-passer émis par les sociétés de transport sont pratiques pour les clients effectuant des trajets sur un seul territoire de compétence, mais encouragent la dépendance aux services d'une seule société et peuvent créer des problèmes pour les clients qui désirent utiliser leur laissez-passer pour voyager hors de leur communauté.

Une collaboration entre les sociétés de transport est en cours pour corriger les irrégularités associées aux politiques, ce qui a fait progresser le processus d'harmonisation des catégories tarifaires. Ces discussions continueront à accroître l'uniformité des catégories tarifaires et des types de tarifs.